

FAMILLE, ENFANCE ET PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêtés du 3 mai 2002 portant nomination au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles

NOR : *MESC0221719A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, et de la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées en date du 3 mai 2002, sont nommées membres du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles :

Sur proposition du premier président de la Cour de cassation : Mme Mondane Colcombet, présidente de la cour d'appel de Paris ;

Sur proposition du vice-président du Conseil d'Etat : Mme Marie-Antoinette Lallemand, conseiller d'Etat.

NOR : *MESC0221720A*

Par arrêté de la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées en date du 3 mai 2002, sont nommés membres du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles :

1. Au titre des associations de défense des droits des femmes :

Mme Françoise Laurent, présidente du Planning familial ;

Mme Laetitia Buron, présidente de l'Association des mères de l'ombre ;

Mme Jacqueline Perker, présidente du Centre national d'information et de documentation des femmes et des familles ou sa représentante ;

2. Au titre du représentant d'associations de défense des familles adoptives :

Mme Danièle Housset, présidente de l'association Enfance et famille d'adoption ;

3. Au titre du représentant d'associations de pupilles de l'Etat :

M. Jean-Marie Muller, président de la Fédération nationale des associations départementales d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat et des personnes admises ou ayant été admises à l'aide sociale à l'enfance ;

4. Au titre du représentant d'associations de défense du droit à la connaissance de ses origines :

M. Claude Sageot, président de l'Association du droit des pupilles de l'Etat et des adoptés à leurs origines ;

5. Au titre des personnalités qualifiées :

M. Pierre Verdier ;

Mme Nadine Lefaucheur.

M. Pierre Verdier est nommé président du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles.

Mme Nadine Lefaucheur est nommée suppléante du président du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles.

SANTÉ

Arrêté du 29 avril 2002 portant nomination au Comité national de suivi du Plan pour préserver l'efficacité des antibiotiques

NOR : *SANP0221680A*

Par arrêté du ministre délégué à la santé en date du 29 avril 2002 :

I. – Sont désignés en application de l'article 4 de l'arrêté du 29 mars 2002 portant création du Comité national de suivi du Plan pour préserver l'efficacité des antibiotiques :

Représentant des directeurs d'agences régionales de l'hospitalisation :

M. Garcia (Alain).

Représentant du Comité technique national des infections nosocomiales :

M. le professeur Carlet (Jean).

Personnes qualifiées :

M. le professeur Schlemmer (Benoît) ;

Mme le docteur Crémieux (Anne-Claude) ;

M. le professeur Dellamonica (Pierre).

Représentants des usagers :

Mme Basset (Christiane) ;

Mme Fritsh (Marie-Claude).

Directeur du Centre national de référence des mécanismes de résistance aux antibiotiques :

M. le professeur Courvalin (Patrice).

Président de l'Observatoire national des prescriptions et consommations des médicaments :

M. le professeur Choutet (Patrick).

Représentant de l'Ordre national des médecins :

M. le professeur Detilleux (Michel).

Représentant de l'Ordre national des pharmaciens :

M. Douard (Louis).

Le président de la Conférence nationale des doyens ou son représentant.

Praticien hospitalier exerçant dans un établissement public de santé :

M. le professeur Wolff (Michel).

Praticien hospitalier en pharmacie exerçant dans un établissement public de santé :

Mme la professeure Ballereau (Françoise).

Pharmacien exerçant dans un établissement privé de santé :

Mme Destruel (Catherine).

Représentant du Collège national des universités :

M. le professeur Bourillon (Antoine) ;

Mme la professeure Nicolas (Marie-Hélène) ;

M. le professeur Portier (Henri).

Représentant du Collège national des généralistes enseignants :

M. le docteur Attali (Claude).

Médecin généraliste :

M. le docteur Réveillaud (Olivier).

Pédiatre libéral :

M. le docteur Cohen (Robert).

Biologiste exerçant dans un laboratoire privé d'analyses biomédicales :

M. le docteur Veber (Philippe).

Biologiste exerçant dans un établissement public de santé :

M. le professeur Jarlier (Vincent).

Directeur d'établissement public de santé :

Mme Faujour (Véronique).

Directeur d'établissement privé de santé :

Mme Caux (Béatrice).

Médecin inspecteur régional de santé publique :

Mme le docteur Gravelat (Chantal).

Représentant des unions régionales de médecins libéraux :

M. le docteur Brézac (Patrick).

Représentant du Syndicat national de l'industrie pharmaceutique :

Mme le docteur Lassale (Catherine).

II. – Sont désignés au titre de l'article 5 de l'arrêté du 29 mars 2002 précité :

Président du Comité national de suivi du Plan pour préserver l'efficacité des antibiotiques :

M. le professeur Schlemmer (Benoit).

Vice-présidents du Comité national de suivi du Plan pour préserver l'efficacité des antibiotiques :

Mme le docteur Crémieux (Anne-Claude) ;

M. le docteur Réveillaux (Olivier).

III. – En application de l'article L. 1421-3-1 du code de la santé publique, les membres désignés au I du présent arrêté adressent au directeur général de la santé une déclaration mentionnant leurs liens directs ou indirects avec les entreprises, établissements ou organismes impliqués dans la fabrication ou l'importation d'antibiotiques, des dispositifs médicaux destinés aux tests de diagnostic des angines à streptocoques bêta-hémolytiques du groupe A ou de tout autre produit de santé en rapport avec la lutte antibactérienne. Cette déclaration devra également mentionner les liens directs et indirects que les membres sont susceptibles d'entretenir avec des organismes de conseil intervenant dans ce secteur.

Arrêté du 30 avril 2002 portant nomination au Comité national du cancer

NOR : SANP0221683A

Par arrêté du ministre délégué à la santé en date du 30 avril 2002, sont désignés au titre de l'article 4 de l'arrêté du 30 avril 2002 portant création du Comité national du cancer, membres de ce comité :

M. le professeur Armand (Jean-Pierre), représentant la Société française du cancer ;

M. le professeur Eschwège (François), représentant la Société française de radiothérapie-oncologie ;

M. le professeur Sigaux (François), représentant la Société française d'hématologie ;

M. le professeur Rouessé (Jacques), représentant la Fédération française des oncologues médicaux ;

M. le professeur Pujol (Henri), représentant la Ligue nationale contre le cancer ;

M. Lucas (Michel), représentant l'Association pour la recherche sur le cancer ;

Mme Audidier (Denise), représentant l'association Vivre comme avant ;

M. Vinter (Jean), représentant l'Union des associations françaises de laryngectomisés mutilés de la voix ;

M. Mathiot (Armand), représentant la Fédération des stomisés de France ;

M. Civray (André), représentant l'Union nationale Leucémie Espoir ;

Mme Dufranc (Céline), représentante du réseau des malades du cancer et de leurs proches ;

M. le docteur Bergerot (Philippe), représentant de l'Union nationale hospitalière privée de cancérologie ;

M. le professeur Maraninchi (Dominique), représentant la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer ;

M. le professeur Clavier (Jean), représentant la Fédération nationale de cancérologie des CHU ;

M. le docteur Auclerc (Gérard), représentant la Société française de cancérologie privée ;

M. le docteur Cals (Laurent), représentant la Fédération nationale de cancérologie des centres hospitaliers généraux ;

M. le professeur Grimaud (Dominique), président de la conférence des présidents de CME des CHU ;

M. le professeur Bey (Pierre), président du collège des enseignants en cancérologie ;

M. François (Pascal), représentant de la Société française de physique médicale ;

M. Omnès (Louis), représentant des directeurs d'établissement de santé public ou participant au service public hospitalier ;

M. le docteur Debeugny (Christophe), représentant des coordinateurs de programmes de dépistage organisé ;

M. le docteur Coscas (Yvan), représentant des coordinateurs de réseaux de cancérologie ;

M. le docteur Errieau (Gilles), représentant des médecins généralistes libéraux.

Personnes qualifiées :

M. le professeur Philip (Thierry) ;

M. le professeur Turtz (Thomas) ;

M. le professeur Faivre (Jean) ;

Mme le professeur Boman (Françoise) ;

Mme le docteur Seradour (Brigitte) ;

M. le professeur Estève (Jacques) ;

Mme le professeur Sommelet (Danièle) ;

M. le professeur Douplat (Jacques) ;

M. le professeur Culine (Stéphane) ;

M. le professeur Colombat (Philippe) ;

M. le docteur Serin (Daniel) ;

M. le docteur Delaroche (Guy).

Président de la conférence des directeurs régionaux d'agence de l'hospitalisation : M. Garcia.

Président de la conférence des directeurs régionaux des affaires sanitaires et sociales : M. Pelletier.

M. le professeur Philip (Thierry) est désigné comme président du Comité national du cancer.

Arrêté du 30 avril 2002 portant nomination aux groupes techniques sur le dépistage de certains cancers

NOR : SANP0221684A

Par arrêté du ministre délégué à la santé en date du 30 avril 2002 :

Sont nommés en tant que personnalités qualifiées désignées à l'article 2 de l'arrêté du 30 avril 2002 portant création de groupes techniques sur le dépistage de certains cancers :

1. Groupe technique sur le dépistage du cancer du sein :

Mme le docteur Seradour, radiologue ;

Mme le docteur Dilhuydy, radiologue ;

Mme le docteur Haber, radiologue ;

Mme le docteur Tardivon, radiologue ;

M. Noël, physicien ;

M. Heid, ingénieur biomédical ;

M. le professeur Estève, épidémiologiste ;

M. le professeur Body, gynécologue ;

M. le docteur Dandoy, médecin généraliste ;

Mme le docteur Allieux, coordinatrice de programme de dépistage organisé des cancers ;

Mme Josette Rousset-Blanc, représentante des usagers.

2. Groupe technique sur le dépistage du cancer du col de l'utérus :

Mme la professeure Boman, anatomopathologiste ;

Mme la professeure Vacher-Lavenu, anatomopathologiste ;

Mme le docteur Michiels-Marzais, anatomopathologiste ;

M. le professeur Boulanger, gynécologue ;

M. le docteur Huynh, gynécologue ;

Mme le docteur Saillard, médecin généraliste ;

M. le docteur Chaplain, épidémiologiste ;

M. le professeur Dechelotte, président de la Fédération des centres de regroupement informatique et statistique en anatomie et cytologie pathologique (CRISAP) ;

Mme le docteur Fender, coordinatrice de programme de dépistage organisé des cancers ;

Mme Mouriesse, représentante des usagers.

3. Groupe technique sur le dépistage du cancer colorectal :

M. le professeur Faivre, gastro-entérologue ;

Mme le docteur Grandjouan, gastro-entérologue ;

M. le docteur Papazian, gastro-entérologue ;

M. le docteur Vallée, médecin généraliste ;

M. le professeur Pezet, chirurgien digestif ;

M. le professeur Assicot, biologiste ;

M. Caces, biologiste ;

M. le docteur Launoy, épidémiologiste ;

M. le docteur Exbrayat, coordinatrice de programme de dépistage organisé des cancers ;

Mme le docteur May-Levin, représentante des usagers.

Sont nommés en tant que coordinateurs des groupes techniques désignés à l'article 4 de l'arrêté du 30 avril 2002 précité :

1. Groupe technique sur le dépistage du cancer du sein : Mme le docteur Seradour, radiologue ;

2. Groupe technique sur le dépistage du cancer de l'utérus : Mme la professeure Boman, anatomopathologiste ;

3. Groupe technique sur le dépistage du cancer colorectal : M. le professeur Faivre, gastro-entérologue.

Arrêté du 30 avril 2002 portant nomination à l'Observatoire d'éthique clinique

NOR : SANH0221620A

Par arrêté du ministre délégué à la santé en date du 30 avril 2002, sont nommés membres de l'Observatoire d'éthique clinique, conformément au 2° de l'article 2 de l'arrêté du 30 avril 2002 :